

LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société pour l'histoire des Facultés de droit a été créée le 24 septembre 1983 à Paris. Aux termes de l'article 2 des statuts, son objet est « de promouvoir des recherches, de favoriser des rencontres et des colloques, et d'encourager des publications dans le domaine de l'histoire des Facultés de droit et de l'enseignement de la science juridique ».

Le bilan des activités de la Société après une année comporte plusieurs volets :

— La L.G.D.J. a très spontanément accepté de publier les *Annales d'histoire des Facultés de droit* dont voici le premier numéro.

— Une campagne de sensibilisation des Doyens à la question de la préservation des archives de nos Facultés a été immédiatement engagée (voir ci-après l'article « Préserver nos archives »).

— Une commission des archives orales a été réunie. A titre préliminaire, et en attendant de pouvoir constituer une véritable banque d'archives orales, elle a décidé d'envoyer aux professeurs honoraires un questionnaire assez détaillé sur leur carrière à la fin de 1984.

— L'installation de correspondants locaux et une campagne de prospection systématique des milieux intéressés de mai à juillet 1984 a permis d'augmenter substantiellement les effectifs de la Société.

A court terme, la Société souhaite organiser, au mois de mars 1985, un colloque sur « les méthodes de l'enseignement du droit » dont les communications seront reprises dans le numéro 2 des *Annales*.

Le professeur Antonetti travaille actuellement à la rédaction d'un annuaire biographique des professeurs de droit parisiens sous l'ancien régime. Il serait éminemment souhaitable que d'autres initiatives de même nature soient prises.

A moyen terme, il conviendrait d'envisager la rédaction d'un gros ouvrage sur les Facultés de droit, très probablement collectif.

Toutes les suggestions seront les bienvenues, de même que les propositions d'articles. Il sera rendu compte dans la rubrique bibliographique de tous les ouvrages — même vieux de quelques années — concernant les Facultés de droit qui seraient envoyés au siège de la Société, qu'ils soient imprimés ou multigraphiés.